



LE ROLE DES VILLES DANS LA LCD –LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

LES 23 – 24 Avril à Bordeaux

Les travaux généraux sur les discriminations se multiplient (Eberhart et al., 2017, Prevert, 2015, Dubet et al. 2013) mais le rôle des villes et des municipalités dans la Lutte Contre les Discriminations n'a jusque-là pas été complètement interrogé si ce n'est peut-être du côté des actions associatives ou de retours d'expériences professionnelles. Pourtant, les villes françaises envisagent à différentes échelles des programmes de lutte contre les discriminations, et ce pour plusieurs raisons. D'une part, en tant qu'employeuses, les instances municipales mettent en place des plans de lutte contre les discriminations auprès de leurs salarié.e.s, par exemple en évaluant les carrières comparées des femmes et des hommes, mais aussi la diversité de leurs organigrammes ou de leurs communications externes comme internes. Ces bilans sociaux genrés, des formations en termes de Lutte Contre les Discriminations ou ces politiques de diversité décrivent l'inscription progressive de la lutte contre les discriminations au niveau municipal. Si la Lutte Contre les Discriminations ne dispose pas d'élue.e.s, de missions ou de programmes spécifiques dans toutes les villes, on pourra interroger son absence comme sa dilution dans les politiques culturelles ou bien encore dans les plans de cohésion sociale des villes. En effet, dans un contexte français (puisque c'est dans ce dernier que nous situons notre réflexion), le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) par exemple, œuvre activement, depuis 2014, à l'amélioration de la prise en compte de ces questions par les municipalités (qui, pour quelques-unes d'entre elles, avaient notablement avancé en la matière).

Mais il est un second point pour lequel les villes sont également confrontées à la question des discriminations. En offrant des services à des administré.e.s qui, en retour, peuvent exprimer un sentiment de discrimination ou alerter de discriminations réelles, les services municipaux sont en première ligne des expériences citoyennes. Ainsi, certaines enquêtes sur la police municipale (Malochet, 2007) ou d'autres, plus nombreuses, concernant les logiques de rénovation et de réhabilitation des villes (Epstein, 2013), laissent entrevoir l'éclosion d'un sentiment de discrimination important.

Un dernier front mobilise enfin les villes en termes de Lutte Contre les Discriminations : la gestion de l'espace public. Face à cela, les municipalités s'engagent de plus en plus dans des campagnes de sensibilisation, des études ou des plans de formations destinés à combattre, notamment mais pas uniquement, la question du sexisme (Luxembourg, 2017 ; Dagorn et Alessandrin, 2016).



D'emblée, deux points méritent d'être soulignés. Le premier, revient à entendre la question des discriminations non comme un enjeu uniquement juridique mais plus encore comme un marqueur subjectif. La question de la Lutte Contre les Discriminations est donc essentiellement transdisciplinaire. Un second élément doit être stipulé. L'observation des discriminations nécessite, méthodologiquement, l'emploi d'un double poste d'observation. D'une part, un regard macrosociologique, permettant de quantifier et décrire à gros traits les caractéristiques des usages différenciés de la ville, interprétés à l'aune du concept de discrimination. D'autre part, un regard plus microsociologique, situé, expérientiel et / ou biographique, ouvrant grand la voie à une interprétation plus hétérogène des processus de discrimination.

Pour le dire autrement, ce colloque se veut à la fois un colloque ouvert aux universitaires, aux professionnel.le.s des politiques urbaines et de la Lutte Contre les Discriminations, qu'aux associations qui œuvrent en ce domaine. Nous encourageons donc toutes les propositions, y compris non académiques, à venir échanger sur le rôle des villes dans la Lutte Contre les Discriminations.

Six sous axes sont proposés :

AXE 1 EMPLOI, GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, ACTIONS INTERNES AUX MUNICIPALITES

AXE 2 : COMMUNICATIONS EXTERNES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

AXE 3 : ESPACES PUBLICS, MOBILITES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

AXE 4 : LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS AU LOGEMENT

AXE 5 : SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX (ADMINISTRATIONS, LOISIRS, POLITIQUES CULTURELLES...) ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

AXE 6 : INITIATIVES ASSOCIATIVES INNOVANTES DANS LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

AXE 7 : CHOIX DES POLITIQUES PUBLIQUES, IMPACT DE LA GOUVERNANCE DANS LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS (SUR LES PUBLICS, TERRITOIRES, LES MUNICIPALITES...).



BORDEAUX
MÉTROPOLE



FORME DES PROPOSITIONS ATTENDUES : avant le 11 décembre (inclus), une page de présentation de votre communication, votre titre, affiliation (universitaire, professionnelle, associative...)

A envoyer aux adresses suivantes :

arnaud.alessandrin@gmail.com et johannadagorn@hotmail.fr

COMITE D'ORGANISATION

JOHANNA DAGORN (LACES, Bordeaux)

ARNAUD ALESSANDRIN (CED, Bordeaux)

OLIVIER DUBOS (Forum Montesquieu, Bordeaux)

MARIK FETOUH (Mairie de Bordeaux)

SANDRINE RUI (CED, Bordeaux)

CORINNE LUXEMBOURG (LAVUE, Paris)